

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE-

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017

Etaient présents : M. BENOIT, M. BOUTOULLE, M CADIOU, Mme COLLIGNON, M. FIGEAC, Mme MANES-GALLO, Mme TAUZIN, DE THONEL D'ORGEIX, M. AMELOT, Mme AMORIM, M. GUILLIOT, M. LE DEUFF, Mme LE GRAS, M. SHOCHI, Mme DASCALAKIS, Mme VIAUD.

Etaient représentés : M. BESSART-BANQUY, Mme CAMARADE, M. ETXEPARE, Mme GOSSOT, M. LAURAND, Mme DEYMIER, Mme TOUTON.

M. BOUTOULLE ouvre la séance à 16h15. Il précise que les points II et IV de l'ordre du jour seront inversés.

I – Approbation des procès-verbaux du 26 octobre et du 16 novembre 2017 (2 documents)

M. BENOIT demande une modification dans le PV du 16 novembre 2017 : dans le dernier paragraphe de la page 3, l'équipe TELEM doit être rajoutée dans la parenthèse listant les équipes volontaires pour participer au projet d'AOI.

M. BOUTOULLE approuve l'ajout de cette modification et, en l'absence d'autres demandes, propose le vote des procès-verbaux du 26 octobre et du 16 novembre 2017.

Résultat du vote :

Votants : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

La Commission de la Recherche approuve les procès-verbaux du 26 octobre et du 16 novembre 2017.

II – 1ère Session de la PSE 2018 : examen des demandes de financement des projets de recherche et des colloques internationaux

M. BOUTOULLE rappelle que la session 1 de la PSE est réservée au cofinancement des projets de recherche (PRSE) et des colloques internationaux. Il remercie les membres du Bureau de la commission de la recherche qui ont effectué les rapports pour chaque dossier déposé (2 rapports

par dossier). Ces rapports ont été examinés lors d'une séance longue et riche, programmée le 7 décembre. Pour chaque dossier, les avis des rapporteurs sont rapprochés et un montant de financement tenant compte de l'enveloppe globale est proposé en vue d'une validation par la CR.

Ce travail se révélant lourd, compte tenu du nombre de dossiers à traiter, la possibilité d'augmenter le nombre des membres du bureau avait été évoquée. Cependant, cette modification ne peut pas être traitée directement par la CR car elle n'est possible qu'après révision des statuts de l'université.

Durant l'examen des dossiers lors de la réunion du Bureau, des points d'amélioration des documents de soumission ont été identifiés.

- Quelques collègues n'ont pas pensé à remplir la partie Recherche de l'annuaire, ce qui ne permet pas d'identifier leurs thèmes de recherche, il est proposé d'ajouter dans le dossier de soumission une phrase demandant la mise à jour de l'annuaire recherche
- Certains collègues, encore trop nombreux, ne viennent pas prendre contact avec les gestionnaires de la direction de la recherche et produisent des budgets mal rédigés, ce qui les dessert dans l'évaluation de leur projet.

M. BOUTOULLE, après avoir signalé que tous les projets étaient en consultation sur le bureau virtuel, suggère de ne pas passer en revue tous les dossiers, mais propose de résumer en quelques lignes le sujet, les éléments du budget et la proposition du Bureau. D'une manière générale, compte tenu de la modestie de l'enveloppe au regard du total des financements demandés (20 000 € pour un montant demandé de 57 169 €) tous les projets ou presque ont été revus à la baisse. Parfois, des reports ont été proposés pour des projets encore trop peu développés. Sur le tableau des propositions, les notes des deux évaluations ont été conservées. En cas de non convergence des évaluations, le Bureau a proposé un arbitrage qui est soumis à la validation de la CR.

M. BENOIT demande si les rapports peuvent être consultés.

M. BOUTOULLE répond que les évaluations ne sont pas diffusées, mais que chaque collègue ayant déposé un dossier recevra un message expliquant le montant attribué et pourra être reçu si nécessaire.

M. BOUTOULLE fait état de 9 demandes de financement de projets de recherche et des propositions de financement du Bureau dont le total (20 729 €) respecte le montant de l'enveloppe de la PSE (20 000 €).

1) Projet de M. Bravo, équipe AMERIBER, « **Approches submorphémiques de l'espagnol** », 2 254,00 € demandés, 500 € proposés. Les membres du bureau ont estimé qu'il y avait une absence d'internationalisation du projet, une faible mobilisation des équipes partenaires pour les frais de transport et un projet collaboratif peu explicité. Par ailleurs, des économies pouvaient être faites sur les frais de restauration et d'hébergement.

2) Projet de M. Bouet, équipe Ausonius, « **Naissus (Niš, Serbie) : approche archéologique d'une ville majeure des Balkans** », 2 000 € demandés, pas de financement proposé. Il s'agit d'une demande de financement de fouilles, alors que cette activité n'entre pas dans le périmètre de la PSE. Le dossier aurait pu être examiné si l'enveloppe de la PSE avait été plus importante.

3) Projet de Mme Cavalier, équipe Ausonius, « **Déesse infernales d'Agrigente** », 2 000 € demandés. S'agissant également d'un projet de fouilles, aucun financement n'a été proposé.

4) Projet de Mme Cardon-Quint, équipe CEMMC, " **Financer l'éducation de masse (XVIIIe-XXIe siècles) : mise en place d'un groupe de travail international**", 900 € demandés, pas de financement proposé. Il s'agit d'une participation à un atelier interdisciplinaire en marge d'un congrès à Berlin. Le projet est d'un grand intérêt mais ne rentre pas dans les attendus de la PSE. Le budget prévoit notamment 6 nuitées à Berlin. Le bureau a estimé que la participation financière de l'équipe pouvait suffire à assurer la tenue de cet atelier.

5) Projet de M. Le Bourdonnec, équipe IRAMAT, « **Collecte et traitement de l'obsidienne au Proche-Orient : comportement humain et comportement du matériau** », 1669 € demandés et 1669 € proposés.

6) Projet de Mme Hofmann, équipe LAM, « **Genre et participation dans les projets agricoles** », 1 600 € demandés, 800 € proposés. Il s'agit d'un atelier d'écriture devant déboucher sur un projet d'ANR franco-allemand. Des économies sont possibles en organisant l'atelier à Bordeaux et non à Stuttgart et la participation financière des partenaires apparaît insuffisante.

7) Projet de M. Kiyindou, équipe MICA, « **Analyse, Conception et développement des TIC pour l'éducation formelle en Indonésie** », 2040 € demandés, 1 500 € proposés compte tenu d'une possibilité de diminution des frais envisagés.

8) Projet de Mme Mellac, équipe PASSAGES, « **Ce que change le web dans les conflits fonciers au Cambodge** », 3 600 € demandés, 800 € proposés. Une partie importante du budget portant sur des missions pour des étudiants de master 2, il est proposé que le porteur s'adresse au Fonds pédagogique de l'université et / ou à l'UFR concernée.

9) Projet de Mme Duféal, équipe PASSAGES, "**Quand la Géographie Volontaire rapproche terrains de recherche et pratiques pédagogiques : OpenStreetMap (OSM), un commun (re)liant les communautés universitaires en Nouvelle Aquitaine**", 2 000 € demandés, 700 € proposés. Le projet comprend le financement d'une journée d'études et d'une mission d'un étudiant de master qui ne peuvent être pris en compte. Les 700 € proposés pourront financer l'activité de cartographie participative du projet.

M. BOUTOULLE passe aux dossiers concernant 19 colloques. Toujours en raison du montant contraignant de l'enveloppe de la PSE, les subventions ont été plafonnées comme l'année dernière à 1 500 €. Il souhaite que cette information soit portée à la connaissance des porteurs lors des prochaines sessions de la PSE pour qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration des budgets.

10) Colloque de M. Parello, équipe AMERIBER, « **Les nicodémismes dans l'Europe méridionale moderne : pratiques de simulation et de dissimulation religieuse (Bordeaux, 28-29 mars 2018)** », 2000 € demandés, 1 000 € proposés, compte tenu de la possibilité de faire une demande de cofinancement auprès de la Région.

11) Colloque de M. Brun, équipe Ausonius, « **L'Asie Mineure occidentale au IIIe siècle avant notre ère** », 4000 € demandés, report proposé. Faute de production d'un programme pour

évaluer le caractère international du colloque et justifier les frais d'hébergement, le report du traitement du dossier à la 2^{ème} session de la PSE est proposé. Ce report est compatible avec les dates de la manifestation (11,12 et 13 octobre 2018.)

12) Colloque de Mme Lavaud, équipe Ausonius, « **Mises en réserve : production, accumulation et redistribution des céréales dans l'Europe médiévale et moderne** », 5000 € demandés, 1 500 € proposés. Il s'agit des journées de Flaran (40^{ème} édition).

13) Colloque de M. Figeac, équipe CEMMC, « **Noblesses en exil Les migrations nobiliaires entre la France, l'Empire et l'Europe centrale (XVe-XIXe siècle)** », 1 500 € demandés, 1 000 € proposés. Il est préconisé une économie sur les frais de restauration.

14) Colloque de M. Poumarède, équipe CEMMC, « **Une paix pour l'Europe centrale et orientale : la paix de Passarowitz (1718)** », 2 499 € demandés, 250 € proposés. Les deux rapports émis font état d'une présentation très brève et d'un budget surévalué. Les frais de déplacement et d'hébergement des participants français devraient être pris en charge par leurs équipes respectives.

15) Colloque de M. Leeman, équipe CLARE, « **Commémoration du cinquantenaire de Mai 68** », 2 218 € demandés, report proposé. Le dossier n'étant pas assez argumenté et les avis des rapporteurs n'étant pas concordants, le report a été préconisé compte tenu aussi de la date de la manifestation.

16) Colloque de Mme Fleurot, équipe CLIMAS, « **Pies in the sky** », 1 478 € demandés, 1 000 € proposés. Le budget incluant notamment des frais de documentation et une mission pour participer à un autre colloque, une diminution de la subvention a été préconisée.

17) Colloque de M. Guibert, équipe IRAMAT, « **MoDIM 2018 (Mortar Dating International Meeting 2018) 25 au 27 octobre 2018** », 1 500 € demandés, 1 500 € proposés.

18) Colloque de M. Cormerais, équipe MICA, « **Robert ESCARPIT (1918-2018) Le centenaire de la naissance d'un lettré dans le siècle** », 2 000 € demandés, 1 500 € proposés.

19) Colloque de Mme Beyaert-Geslin, équipe MICA, « **Monument, monumentalisation : approches sémiotiques** », 1 200 € demandés, 1 200 € proposés.

20) Colloque de Mme Collignon, équipe PASSAGES, « **Le film dans la pratique de la géographie** », 2 000 € demandés, 1 500 € proposés.

21) Colloque de M. Laurand, équipe SPH, « **La naissance de la volonté** », 1 500 € demandés, 1 100 € proposés en évoquant la possibilité d'annuler la dépense d'un dîner.

22) Colloque de Mme Chatti, équipe TELEM, « **Littératures contemporaines du monde arabe: les "communautés imaginaires" des écrivains** », 2 000 € demandés, report proposé. Le programme du colloque étant à peine ébauché, ce qui est compréhensible compte tenu de la date tardive de la manifestation (14-16 novembre 2018), il est proposé de revoir le dossier à la prochaine session de la PSE.

23) Colloque de Mme Casseville, équipe TELEM, « **32ème colloque international Mauriac organisé par le Centre Mauriac/EA TELEM avec la Société internationale des études mauriaciennes (SIEM)** », 2 000 € demandés, report proposé. L'absence de programme et de liste de participants a motivé cette décision, compte tenu de la date prévue de la manifestation (8 et 9 novembre 2018).

24) Colloque de Mme Metzger, équipe TELEM, « **Les Nefs des folz en Europe** », 710 € demandés, 710 € proposés.

25) Colloque de M. Bessard-Banquy, équipe TELEM, « **Que nous disent les best-sellers ?** », 2 000 € demandés, report proposé. Le dossier doit encore être complété: liste des participants, programme, détail du budget.

26) Colloque de Mme Gachet, équipe TELEM, « **Frankensteins intermédiatiques / Intermedial Frankenstein** », 1 000 € demandés, 1 000 € proposés.

27) Colloque de M. Fertat, équipe TELEM, « **Les Arts du spectacle arabes au féminin** », 3 141 € demandés, 1 000 € proposés. Les frais de bouche ont été jugés surestimés dans le budget.

28) Colloque de M. Engélibert, équipe TELEM, « **Débordements. Littérature, arts, politique** », 1 360€ demandés, 500 € proposés. Le dossier ne mentionne pas clairement de publications à venir et une économie sur les nuitées est préconisée.

M. BOUTOULLE, constate qu'aucune modification n'est demandée par les membres de la commission et propose de passer au vote sur la base des propositions faites par les membres du Bureau.

Résultat du vote :

Votants : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

La Commission de la Recherche valide les propositions de financement de la PSE émises par les membres du Bureau de la commission.

III – Nouveau doctorat mention Traductologie

Mme BEGHAIN rappelle que la demande d'une nouvelle mention de doctorat en Traductologie a été examinée par le conseil de l'École doctorale et a reçu un avis favorable. Ce projet est également soutenu par Mme Sardin, Mme Poulin et Mme Ollier. Elle explique que la Traductologie est confrontée à un problème de rattachement aux sections du CNU. En effet, le rattachement potentiel à la littérature comparée ou à une langue n'est pas satisfaisant. Par ailleurs, le nombre de thèse en traductologie augmente et peu d'universités en France ont opté pour la création de cette nouvelle mention. Elle estime qu'il y a donc une réelle opportunité à ce que l'établissement crée cette nouvelle mention.

M. BOUTOULLE propose de passer au vote cette proposition de nouvelle mention en Traductologie.

Résultat du vote :

Votants	: 23
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 23

La Commission de la Recherche valide la proposition de création de la mention Traductologie.

IV – Visibilité des publications scientifiques

M. BOUTOULLE rappelle qu'une information sur l'Open Access et l'AOI (Archives ouvertes institutionnelle) a déjà été faite en CDUR (Conférence des unités de recherche). Cette préoccupation répond à deux enjeux. D'une part, contribuer à la mise en œuvre de l'objectif science ouverte, promu par l'UE comme par le MESR, d'autre part améliorer la visibilité de nos publications scientifiques. Le constat a été fait de l'existence d'un fort décalage entre la somme des productions scientifiques recensées par la DR ou pour l'évaluation quinquennale par l'HCERES et les publications repérées par les bases de données bibliographiques du Web Of Science ou de Scopus, sur lesquelles s'appuient les évaluations de la production scientifiques des établissements menées tous les ans par l'OST (Observatoire des sciences et des techniques), dans le cadre du projet IPERU, des données qui ont été reprises dans le rapport de l'IGAENR sur les petites et moyennes universités de 2016. En partant de ce constat, il faut évoquer les leviers possibles :

- inciter le dépôt sur archives ouvertes en Open Access (HAL, AOI ...). Outre qu'il s'agit de l'outil le plus sûr pour contribuer au mouvement de science ouverte, les archives ouvertes démultiplient le lectorat dans des proportions considérables comme le nombre de citations des publications. Des études montrent que dès qu'une publication passe sur un portail de revues en ligne les citations augmentent de manière très significative.
- assurer le dépôt d'autres types de productions scientifiques (monographies, chapitres d'ouvrage) qui ne sont pas pris en compte dans toutes les bases de données bibliographiques, comme le WOS. Le réseau des universités SHS travaille en ce sens. Il faudrait créer un groupe de travail sur de nouvelles métriques alternatives pour faire pression sur l'OST et le HCERES
- adopter une signature normalisée
- communiquer des listes de revues référencées par le WOS et SCOPUS par domaine disciplinaire
- encourager le référencement des revues de l'université sur les bases SCOPUS et WOS (Web Of Science)

Pour que ces leviers soient exploités par les enseignants-chercheurs et chercheurs, il pourrait être envisagé de mettre en place une incitation via les financements de la PSE. Par exemple :

- inciter les revues financées par la PSE à être référencées avec un accompagnement assuré par le SCD (service central de documentation)
- inciter les enseignants-chercheurs à publier dans des revues référencées
- ou introduire un nouveau critère dans le modèle d'allocation aux équipes

M. LE DEUFF se dit favorable à l'incitation de faire entrer nos revues dans les bases SCOPUS ou WOS, si cette possibilité est effective, ainsi qu'au principe d'établir des mesures incitatives pour améliorer notre visibilité.

Mme COLLIGNON fait état de la même préoccupation de la part du CNRS et de l'UB.

M. BENOIT est également d'accord sur le principe d'incitation sauf en ce qui concerne le calcul de la dotation des équipes. Il estime que, concernant les revues référencées, retenir ce critère amplifierait les déséquilibres du modèle au profit d'IRAMAT.

M. AMELOT reconnaît qu'il y a des idées à développer, mais du fait de la pluridisciplinarité de notre établissement, certaines mesures risquent de ne pas être profitables à toutes les disciplines.

Mme LE GRAS pense qu'il serait envisageable de moduler les financements de la PSE au regard des dépôts fait dans HAL.

M. LE DEUFF estime qu'il faut se donner le temps de la réflexion et se dit favorable à l'Open Access.

Mme COLLIGNON n'approuve pas l'idée de se servir du calcul de la dotation pour inciter les collègues à modifier leurs habitudes. Le levier du financement par la PSE sera mieux compris et pourra faire école. Il ne faut pas de punition collective. Le critère des dépôts en archives ouvertes peut aussi être très intéressant pour le cofinancement des chaires.

M. BOUTOULLE, à l'issue de la discussion, constate qu'il n'y a pas de consensus concernant la modification du modèle d'allocation aux équipes. Les mesures d'incitation pourraient par contre concerner les chaires, les projets de recherche, les co-financement des AAP, les colloques et les revues. Une discussion devra donc avoir lieu l'année prochaine sur ce sujet. Il faut délivrer une information individuelle à tous les collègues et par l'intermédiaire des directeurs des unités de recherche. Le SCD pourra apporter son aide en établissant notamment les listes des revues référencées sur le WOS et SCOPUS.

M. BOUTOULLE demande s'il serait possible, compte tenu du calendrier, de demander aux collègues porteurs de projets Région de prévoir une publication dans une revue référencée dans le WOS.

M. CADIOU estime que ce critère serait trop discriminant, le travail d'information n'ayant pas encore été effectué.

Mme COLLIGNON pense que demander aux porteurs d'avoir rempli l'onglet recherche de l'annuaire pourrait être un critère accessible à tous.

M. CADIOU souhaite que, pour le financement des projets, il ne soit pas demandé de publier exclusivement sur des supports imposés.

M. BOUTOULLE conclut qu'à l'horizon 2019 les appels à projets Région, Chaires et européens seront certainement assortis de ces incitations.

La séance est levée à 16h30.

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET